Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1055

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JAA 1002 Lausann

10 octobre 1991 – nº 1055 Hebdomadaire romand Vingt-huitième année

Le contrat de législature

Si DP revient aujourd'hui sur le débat instauré à l'occasion des élections fédérales de 1967, c'est que nous avons pris conscience combien en six législatures les données politiques étaient restées les mêmes.

Le programme que nous avions esquissé alors comprenait deux volets.

Le premier concernait la réforme des finances fédérales. Nous préconisions, c'était à l'époque assez inédit, l'introduction de la TVA et l'abandon aux cantons de l'impôt fédéral direct. Mais, puisque le dossier est toujours ouvert, nous soulignions que cette réforme impliquait une imposition uniforme des personnes morales et des accords de force obligatoires déterminant des seuils d'imposition intercantonaux pour les revenus élevés.

L'autre volet concernait l'Europe. Dès que le rapprochement ou l'adhésion étaient admis, les problèmes que nous connaissons, concernant notamment l'adaptation de l'agriculture, la nécessité de travailler à des prix européens étaient du même coup posés.

C'était il y a six législatures!

Qui veut faire quoi et avec qui? Le contrat de législature redevient sujet d'actualité. Les partis gouvernementaux ont décidé de se rencontrer pour en discuter au lendemain des élections fédérales, avant la mise en place du Conseil fédéral, et aussi, il faut le préciser, en ayant connaissance de l'issue heureuse ou malheureuse des négociations sur l'Espace économique européen.

Domaine public peut faire valoir quelques références pour aborder cette question. En 1967, nous avions mené une campagne vigoureuse sur ce thème. Elle ne recouvrait pas seulement le débat classique dans la gauche socialiste sur la participation. Mais l'objectif était, déjà, européen. DP était persuadé que la Grande-Bretagne lâcherait l'AELE et que la France gaulliste ne s'obstinerait plus à exercer son droit de veto pour bloquer l'adhésion d'«Albion» à la Communauté. Nous pensions que la Suisse devait se préparer à cette éventualité. C'était la base de ce que nous considérions comme un programme minimum.

comme un programme minimum. Mais la politique suisse ne prit pas cette direction. On sait que dans les années septante, à la suite d'un débat qui prit des dimensions nationales, il fut décidé que le Conseil fédéral préparerait au début de chaque législature un programme gouvernemental dont la mise en œuvre pourrait être contrôlée par le Parlement. Ce n'est pas un outil inutile certes, mais sa

portée politique est faible. Ce document est préparé avant les élections par la Chancellerie avec la collaboration de l'administration qui à cette occasion nettoie ses tiroirs à dossiers. L'idée initiale s'est donc embourbée. Aujourd'hui le contrat de législature refait surface. Est-ce que l'histoire suisse bégaie ?

En 1991

Cette fois, la Communauté européenne est au premier plan. Les milieux économiques se sont convertis, eux qui, dans les années soixante, étaient hostiles à la Communauté et qui trouvaient leur porte-parole dans le conseiller fédéral Schaffner habillant son hostilité européenne de scepticisme averti, que l'histoire a démenti. La classe politique, elle, n'a pas encore aujourd'hui de ligne claire. Mais elle sait une chose que pourtant elle n'avoue guère. Le rapprochement ou l'adhésion à la Communauté exigera

elle sait une chose que pourtant elle n'avoue guère. Le rapprochement ou l'adhésion à la Communauté exigera des concessions qui font sauter les traditionnels combats gauche - droite. Les PME du marché intérieur et l'agriculture, clients traditionnels de la droite, auront à faire de considérables efforts d'adaptation, la gauche devra accepter la forte augmentation des impôts indirects, etc.

Or au moment où la classe politique découvre ses responsabilités, elle se révèle aussi partisane, rassurante, po-AG

suite page 2